

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 7 avril 2022

N° 25

Objet : Chemin des Alpilles
DIGNE LES BAINS
Projet de cession à SCI DE
MARTINO

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : PEREIRA Georges

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARNOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoît, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 6), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoît, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à SEGOND Yann

Etaient représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à VIVOS Patrick
COMTE Jean Paul, a donné pouvoir à GRAVIERE Remy
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PROUST Brigitte
FLORES Sylvain a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
ISOARD Christian a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à PAUL Gérard

Etaient excusés :

BOURJAC Jean Marie
CROZALS Florent
REBOUL Childéric
RISSO Gilbert
VOLLAIRE Nadine

REÇU EN PRÉFECTURE
le 11/04/2022

Approuvé en accord avec E-Bois.fr.com

Monsieur Patrick VIVOS, rapporteur, expose ce qui suit :

La SCI DE MARTINO, société civile immobilière de biens dont le gérant Thomas de MARTINO, souhaite acquérir la parcelle de terrain cadastrée BE 550 d'une superficie de 3.112 m², située Lotissement des Sièyes - Chemin des Alpilles – Digne les Bains, pour le compte de la Société La Boutique du Menuisier intervenant dans la fourniture et pose de menuiseries et huisseries PVC, aluminium, et bois.

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de 360 m² de surface de plancher environ de stockage de produits commercialisés par la SAS De MARTINO « boutique du menuisier » installée à Digne-les-Bains. Ce bâtiment est destiné à accompagner le développement commercial de l'entreprise et permettrait la création de 2 emplois à terme.

Le service France Domaines saisi en date du 13/09/2021, a proposé une valeur vénale de 23,08 € le m².

En cohérence avec les ventes précédentes dans ce lotissement par l'ancienne Communauté de Communes Asse Bléone Verdon, les prix de vente étaient fixés à 28,00 € le m², ce qui porte la vente à 87 136 € TTC pour la parcelle BE 550.

La proposition de cession est la suivante :

- Parcelle BE 550 (LOT 8) : 87 136 € TTC

Il vous est demandé :

- D'autoriser le futur acquéreur à :
 - Pénétrer sur le terrain afin d'y effectuer les études et sondages de sols nécessaires à la construction du bâti ;
 - Déposer une demande de permis de construire,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant Mr Marc BONDIL Vice-Président en charge du foncier, finances, commande publique, assurance et contrôle de gestion, ou tout autre vice-président qui se serait substitué à eux :
 - A signer le compromis et l'acte de vente rédigé par Me DEFRAIN à Digne les Bains, avec la SCI DE MARTINO représentée par Thomas DE MARTINO gérant, ou toute autre personne morale qui se sera substituée à elle, pour la cession de la parcelle BE 550 au prix de 87 136 € € TTC,
 - A signer tous documents et tous actes relatifs à ce dossier.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2022

Application agréée F. Inpalme.com

99_DE-004-200067437-20220407-25_07042022